



Département de Moselle

**COMMUNE D'AMNEVILLE
- MALANCOURT -**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

4.4- PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal d'Amneville
en date du 09/03/2017 approuvant
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Origine Cadastre © Droits de l'État réservés

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- 11 Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Marge de recul des constructions
- * Elément du paysage ou du patrimoine remarquable à préserver
- Jardins cultivés à protéger
- Résidus gazeux
- Plan de Prévention des Risques Miniers
- Périmètre de protection de 200 m autour des installations de CEDILOR
- + Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'un espace public	3 746 m ²	Commune
7	Accès au futur espace public	141 m ²	Commune
8	Installation d'intérêt général	231 m ²	Commune
9	Elargissement de la voirie	95 m ²	Commune
10	Elargissement de la voirie	81 m ²	Commune
11	Elargissement de la voirie	118 m ²	Commune
12	Accès à la zone 1AU	1 060 m ²	Commune
13	Accès à la zone 1AU	681 m ²	Commune
14	Accès à la zone 1AU	1 090 m ²	Commune